2019/17

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Extrait du Registre des décisions et délibérations

DECISION DU PRÉSIDENT

1 – Commande Publique
1.1 – Marché Publics

Objet : Marché CDC18003 pour le traitement du tout-venant/encombrants des déchèteries de Souleuvre-en-Bocage et de Vire Normandie - Signature de la modification de contrat n°1

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n°3 du 23 janvier 2017 et n°1 du 31 mai 2017,

Vu les pièces du Marché CDC18003 pour le traitement du tout-venant/encombrants des déchèteries de Souleuvre-en-Bocage et de Vire Normandie,

DÉCIDE

- De signer la modification de contrat n°1 concernant le marché CDC18003 pour le traitement du tout-venant/encombrants des déchèteries de Souleuvre-en-Bocage et de Vire Normandie conclu avec VEOLIA RECYCLAGE ET VALORISATION DES DECHETS domicilié Immeuble le Trident, 18/20 rue Henri Rivière, BP 91013 à ROUEN (76171).

La modification de contrat a pour objet de remplacer l'article 4.2 du CCAP - Modalités de variation des prix ainsi :

Les prix de l'accord-cadre sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de 05/2018 ; ce mois est appelé " mois zéro ".

Les prix sont révisés annuellement à la date d'anniversaire du marché par application aux prix de l'accord-cadre d'un coefficient Cn donné par les formules suivantes :

Formules	Prix concernés
Cn = 15.0% + 85.0% [(0.65 ICMO2n / ICMO2o) + (0.15 FMOD192009n / FMOD192009o) + (0.2 FSD2n / FSD2o)]	BPU, prix 2, 3, 4, 5

selon les dispositions suivantes :
- Cn : coefficient de révision (arrondi au millième supérieur)
- Index (n) : valeur de l'index de référence au mois n.
- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro

Les prix ainsi révisés sont invariables durant cette période.

La révision définitive des prix s'opère sur la base de la dernière valeur d'index publiée au moment de l'application de la formule (que la valeur de l'index soit provisoire ou définitive).

INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
Siège administratif : 2, Rue des Halles – VIRE
14500 VIRE NORMANDIE
Tél : 02 31 66 66 55

Les index de référence I, publié(s) au Moniteur des Travaux Publics ou par l'INSEE, sont les suivants :

Indice	Libellé
ICMO2	Indice du coût de la main d'œuvre dans la collecte des ordures ménagères
FM0D192009	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - Prix de marché - CPF 19.20 - Gazole yc TIPP - Base 2010 - (FM0D192009)
FSD2	Frais et services divers, coût d'entretien et de maintenance des matériels et charges indirectes (Indice de remplacement du PSDB, PSDC,et PSDT)

Les indices ICMO2 et FM0D192009 ayant été supprimés. Ils sont remplacés par les indices suivants:

Ancien indice	Indice de remplacement	Libellé
ICMO2	ICMO3	Indice du coût de la main d'œuvre dans la collecte des ordures ménagères
FM0D192009	010534596	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - CPF 19.20 - Gazole yc TICPE - Prix de marché - Base 2015 - Données mensuelles brutes

La Directrice de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet
- Madame le Trésorier Principal, Comptable public
- L'intéressé

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire, lors de la séance la plus proche, de cette décision.

Fait à Vire Normandie
Le 10 JUIL. 2019

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER